

PRIX DÉCERNÉS :

- Échelon national : La Pyramide d'Or - SOCFIM
- Échelon régional : La Pyramide d'Argent « Grand Prix régional » - Caisse d'Épargne

PRÉAMBULE :

La pyramide d'Or et la pyramide d'Argent « Grand Prix régional » sont destinées à reconnaître les meilleurs projets ou réalisations répondant aux critères minimum. Le projet ou réalisation devra présenter des qualités esthétiques, mais également innovantes, en termes d'équipements, de conception ou d'usages.

Le projet ou réalisation devra présenter une fonctionnalité contribuant à l'intégration sociale et au développement de la ville. Il devra développer les espaces collectifs et privés avec harmonie. Il devra également s'inscrire dans les différentes composantes du développement durable : environnementales, sociales et économiques.

CRITÈRES MINIMUM :

La Pyramide d'Or et la Pyramide d'Argent « Grand Prix régional » distinguent le projet ou la réalisation ayant répondu à l'ensemble des critères demandés pour : la Pyramide de l'Innovation industrielle, la Pyramide de la Mixité urbaine hors critère de surface (SDP) et celle de la Conduite responsable des opérations.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION :

1/ L'intégration dans la ville

Ex. Inscription du site dans l'histoire - Adaptabilité du projet au site - Esthétisme - Innovation architecturale - Originalité du programme etc.

2/ La qualité pour la vie quotidienne :

Ex. Place pour la nature - Intégration de la mobilité électrique - Matériaux de développement durable - Confort, accessibilité et adaptabilités des programmes etc.

3/ Les qualités sociétales

Ex. Le vivre ensemble - Dimension culturelle et artistique - Développement durable etc.

4/ Les qualités environnementales et connectiques :

Ex. Sobriété énergétique - Qualité énergétique des bâtiments - Innovation technologique des équipements etc.